

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 12 juin 2017**  
~~~~~

**REPLACEMENTS AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION
DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLETC)**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 12 juin 2017 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire / Salle des Commissions, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou représentés :

M. Philippe SALASC, M. Michel SAINTPIERRE, Madame Roxane MARC, M. René GOMEZ, Monsieur Claude CARCELLER, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Agnès CONSTANT, Monsieur Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, M. Philippe MACHETEL, Mme Maria MENDES CHARLIER, M. José MARTINEZ, Monsieur René GARRO, Monsieur Yannick VERNIERES, Monsieur David CABLAT, Monsieur Marcel CHRISTOL, Monsieur Guy-Charles AGUILAR, Monsieur Henry MARTINEZ, Madame Béatrice FERNANDO, Madame Marie-Françoise NACHEZ, Monsieur Jean-André AGOSTINI, Monsieur Jean-François SOTO, Monsieur Olivier SERVEL, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Madame Isabelle ALIAGA, Madame Véronique NEIL, Madame Chantal COMBACAL, Monsieur Christian VILLOING, Mme Nicole MORERE, Madame Annie LEROY -M. Jean-Marie TARISSE suppléant de M. Maurice DEJEAN, Monsieur Pascal THEVENIAUD suppléant de Monsieur Grégory BRO

Procurations :

M. Georges PIERRUGUES à M. Michel SAINTPIERRE, M. Gérard CABELLO à Madame Béatrice FERNANDO, M. Daniel REQUIRAND à Monsieur Claude CARCELLER, Mme Josette CUTANDA à M. Louis VILLARET, Madame Amélie MATEO à Monsieur Jean-François SOTO, M. Bernard GOUZIN à Monsieur Jean-Pierre BERTOLINI

Excusés :

Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Monsieur Jean-Claude CROS, Monsieur Stéphane SIMON

Absents :

Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, Mme Florence QUINONERO, Monsieur Jean-Luc BESSODES

Quorum : 23	Présents : 35	Votants : 41	Pour 41 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1 et suivants.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU l'article 1609 nonies C IV du Code général des impôts qui dispose qu'une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges est créée entre l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) soumis au régime de la fiscalité professionnelle unique et ses communes membres,

VU que ce même article précise que cette commission est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers, qu'elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées, que chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant,

VU la délibération n°1118 du 27 avril 2015 relative à la création de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC),

VU le renouvellement du Conseil municipal de la commune de St-André-de-Sangonis suite à la tenue d'une élection partielle intégrale,

CONSIDERANT qu'une nouvelle équipe municipale est désormais en place à St-André-de-Sangonis ;

CONSIDERANT la perte de leur mandat de conseillères municipales et communautaires de Mesdames Christine SEVERAC-PAGNIEZ et Viviane RUIZ,

CONSIDERANT qu'il y a donc lieu de procéder à leurs remplacements au sein de la CLETC,

CONSIDERANT que la jurisprudence préconise une désignation des membres de la CLETC par le conseil municipal lui-même,

VU la délibération du conseil municipal de St-André-de-Sangonis en date du 23 mai 2017 portant désignation de Monsieur Gérard LABOUAL en qualité de titulaire et Monsieur Henry MARTINEZ en qualité de suppléant pour siéger au sein de la CLETC,

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver les remplacements suivants au sein de la CLETC conformément à la délibération de la commune de St-André-de-Sangonis :

* Monsieur Gérard LABOUAL en remplacement de Madame Christine SEVERAC-PAGNIEZ (titulaire)

* Monsieur Henry MARTINEZ en remplacement de Madame Viviane RUIZ (suppléante)

Le reste de la liste est inchangé et se lit comme suit :

COMMUNE	PRENOM	NOM	DELEGUES
ANIANE	Gérard Patrick	QUINTA CHARPENTIER	Titulaire Suppléant
ARBORAS	Anthony Cécile	MORICE LEMOINE	Titulaire Suppléant
ARGELLIER	Serge Aurore	MASSOL ANDUGAR	Titulaire Suppléant
AUMELAS	Michel Alain	SAINTPIERRE BAQUE	Titulaire Suppléant
BELARGA	Cécile Jean-Marie	LANGREE BARY	Titulaire Suppléant
CAMPAGNAN	Jean-Marie Jean-Manuel	TARISSE YORIS	Titulaire Suppléant
GIGNAC	Jean-François Marcel	SOTO CHRISTOL	Titulaire Suppléant
JONQUIERES	Jean-Louis Elisabeth	RANDON PONS	Titulaire Suppléant
LA BOISSIERE	Carine Victor	CHEYNET PEREIRA	Titulaire Suppléant
LAGAMAS	Christian Sylvie	VILOING ZEGRE SAUVAIN	Titulaire Suppléant
MONTARNAUD	Gérard Isabelle	CABELLO ALIAGA	Titulaire Suppléant
MONTPEYROUX	Claude Gilles	GOUJON CREPEL	Titulaire Suppléant
LE POUGET	Louis Josette	VILLARET CUTANDA	Titulaire Suppléant
PLAISSAN	Bernard Béatrice	PINGAUD NEGRIER	Titulaire Suppléant
POPIAN	Agnès Gilles	SIBERTIN-BLANC BOULOUYS	Titulaire Suppléant
POUZOLS	Francis Véronique	RICARD NEIL	Titulaire Suppléant
PUECHABON	Yves Françoise	KOSKAS BASSOUA	Titulaire Suppléant
PUILACHER	Martine Benoît	BONNET FULCRAND	Titulaire Suppléant
ST ANDRE DE SANGONIS	Gérard Henry	LABOUAL MARTINEZ	Titulaire Suppléant
ST BAUZILLE DE LA SYLVE	Grégory Ascencio	BRO FERNANDEZ	Titulaire Suppléant
ST GUILHEM LE DESERT	Robert Philippe	SIEGEL LEFRESNE	Titulaire Suppléant
ST GUIRAUD	Bernard Nadine	CAUMEIL DHALLUIN	Titulaire Suppléant
ST JEAN DE FOS	Maurice Philippe	CAUDERLIER SUPERSAC	Titulaire Suppléant
ST PARGOIRE	Agnès Michèle	CONSTANT DONOT	Titulaire Suppléant
ST PAUL ET VALMALLE	Jean-Pierre Evelyne	BERTOLINI GELLY	Titulaire Suppléant
ST SATURNIN DE LUCIAN	Pierre Monique	DELORME VIALLA	Titulaire Suppléant
TRESSAN	Daniel Françoise	JAUDON TERSINET	Titulaire Suppléant
VENDEMIAN	David Michèle	CABLAT LAGACHERIE	Titulaire Suppléant

Transmission au Représentant de l'Etat
N° 1486 le 14/06/17
Publication le
Notification le
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20170612-lmcl103941-DE-I-I
Le Président de la communauté de communes
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes

